

Plan d'action pour personnes handicapées

Accessibilité universelle

2024-2026



Table des matières

Mot de la mairesse	3
Mot du responsable	4
Préambule	5
Accessibilité universelle	6
Portrait de la ville	7
Directions et services	8, 9, 10
Consultations	11
Lexique	12
Plan d'action	13, 14, 15, 16

Mot de la mairesse



Je suis fière de vous présenter notre nouveau plan d'action pour les personnes handicapées, qui vise à rendre notre ville plus accessible à tous. Ce plan est le fruit d'un long processus de consultation et de réflexion, car je crois fermement qu'une ville inclusive est une ville où chacun se sent valorisé et où chacun peut s'épanouir.

En rendant notre ville plus accessible, nous favorisons l'autonomie, l'inclusion sociale et la participation citoyenne. Nous démontrons également notre volonté de créer un environnement où chacun se sent respecté et valorisé.

En investissant dans l'accessibilité, nous améliorons non seulement la qualité de vie des personnes en situation de handicap, mais nous créons également une ville plus accueillante et plus dynamique pour tous. Je vous invite donc à découvrir les différentes actions prévues dans ce plan et à participer activement à sa mise en œuvre.

Je suis convaincue que ce plan d'action aura un impact positif sur notre communauté et contribuera à faire de Mercier une ville où il fait bon vivre pour tous.

Lise Michaud
Mairesse



En tant que conseiller municipal responsable du dossier et membre du comité d'accessibilité universelle de la Ville de Mercier, je suis heureux de vous présenter ce plan d'action qui marque une nouvelle étape dans notre engagement en faveur d'une ville inclusive.

Ce plan s'inscrit dans une perspective à long terme. Il ne s'agit pas simplement d'une série de mesures ponctuelles, mais d'un véritable changement dans notre approche lorsque vient le temps de concevoir des projets ou de revoir nos pratiques. Nous voulons faire de Mercier une ville où chacun se sent valorisé et où chacun peut participer pleinement à la vie sociale et économique.

Ce plan prévoit de nombreuses actions concrètes qui auront un impact direct sur votre quotidien : adaptation des équipements et des bâtiments, activités de formation et de sensibilisation, révision de nos pratiques, etc. Mais au-delà de ces mesures techniques, ce plan est avant tout un projet qui repose sur des valeurs fondamentales : le respect, la solidarité et l'égalité des chances.

Ensemble, faisons de Mercier une ville où chacun se sent bien et où chacun peut s'épanouir.

Tony Bolduc
Conseiller municipal, district 3



Mot du responsable



Préambule

Depuis l'adoption de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale en 2004, chaque municipalité d'au moins 10 000 habitants* doit adopter un plan d'action et un bilan annuel à l'égard des actions prises pour l'intégration des personnes handicapées.

La Ville doit donc produire annuellement un plan d'action qu'elle suivra et mettra en place durant toute l'année. Il doit décrire précisément les obstacles rencontrés, les actions à prendre pour y pallier, les indicateurs de performance et les personnes responsables de la mise en place.

Une fois l'année terminée, la ville doit faire une mise à jour des actions à prendre en plus de produire un bilan annuel. Le tout doit être adopté par le Conseil et publié sur le site internet de la Ville.

* Le minimum était de 15 000 habitants jusqu'en 2024.



ARTICLE 61.1 DE LA LOI

Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.



Accessibilité universelle

Avec ces outils, la Ville veut intégrer la notion d'**accessibilité universelle** dans le quotidien de tous.

Dans son premier plan d'action, la ville de Mercier désire intervenir sur diverses facettes qui touchent autant les citoyens que les employés :

- Mesures de promotion
- Mesures d'accessibilité aux services offerts
- Mesures d'accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi
- Mesures d'accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations
- Mesures d'accessibilité à l'information et aux documents
- Mesures d'adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile
- Mesures d'approvisionnement en biens et en services accessibles
- Mesures d'adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées

LA VILLE DE MERCIER A IDENTIFIÉ SES RESSOURCES CLÉS AFIN DE COMPOSER SON COMITÉ DE TRAVAIL :

VALÉRIE BUSSIÈRE

Conseillère à la direction des ressources humaines

ANNIE GUÉRIN

Coordonnatrice à la direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

GUILLAUME TRAHAN

Directeur des travaux publics et du génie

VINCENT LANCTÔT

Directeur des communications, des relations avec les citoyens et des technologies de l'information

TONY BOLDUC

Conseiller municipal du district 3

Avec l'aide de ce comité, des organismes, de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), des différentes Directions de la Ville et bien évidemment, des élus, la ville de Mercier entend mettre les efforts nécessaires afin de faciliter l'intégration des personnes ayant un handicap.



Portrait de la ville de Mercier

Située en Montérégie, dans la MRC Roussillon, Mercier est une ville de 45,56 km² dont le territoire est principalement agricole. La municipalité est composée majoritairement de jeunes familles et est en constante évolution.

La ville a d'ailleurs connu une croissance démographique ces dernières années, principalement en raison de son attractivité pour les familles et les professionnels.

La municipalité offre à ces citoyens de nombreux services de proximité, plusieurs parcs, divertissements et évènements d'envergure.

La ville bénéficie d'une communauté impliquée et engagée dans son milieu de vie qui se traduit par un grand nombre d'organismes de soutien et d'associations de tout genre, en plus d'un nombre important de bénévoles.



14 626 résidents (2021)



Taux d'accroissement de la population entre 2011 et 2021 de 27,3 %



38 ans d'âge moyen



Principalement francophone



Revenu médian des ménages plutôt élevé



12 parcs



6 bâtiments municipaux



136 employés



11,1 km de trottoirs



8,2 km de pistes cyclables / multifonctionnelles

Directions et services

DIRECTION GÉNÉRALE



La direction générale est responsable de l'administration de la ville et à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la ville. Elle est donc chargée de superviser et de coordonner l'ensemble des directions municipales selon les instructions données par le conseil municipal, dont elle relève. Elle assure le lien entre les décisions du conseil municipal et leur réalisation à travers l'appareil administratif de la ville. Elle émet les recommandations jugées nécessaires sur les budgets, objectifs et priorités de la municipalité. Elle est aussi responsable des mesures d'urgence.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS, RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



La Direction des communications, relations avec les citoyens et technologies de l'information conçoit et gère les communications internes et externes selon les multiples composantes de l'environnement municipal. Elle conseille la direction générale, le conseil municipal et les autres directions sur les orientations ou les stratégies de la Ville pour en promouvoir les activités dans la communauté. De plus, c'est elle qui dirige et informe l'équipe du Guichet unique afin de bien informer les citoyens et qui agit à titre de référence quand aux projets qui relèvent de l'informatique.

DIRECTION FINANCES ET TRÉSORERIE



Le rôle de la Direction finances et trésorerie est de développer et de mettre en place les politiques de gestion des ressources financières de la Ville. Elle soutient et conseille activement les gestionnaires de tous les autres services pour une gestion optimale de leurs ressources financières. Elle met en place les activités opérationnelles en matière de ressources financières pour l'ensemble des services, tels la planification budgétaire, les paiements aux fournisseurs et la préparation de la paie aux employés. Elle s'assure entre autres du contrôle et du respect des politiques retenues.

DIRECTION DU GREFFE



Le rôle de la Direction du greffe est d'assurer le respect du cadre législatif à l'intérieur duquel les décisions du conseil municipal sont prises. Elle rédige les procès-verbaux, les projets de règlements et les résolutions adoptées par le conseil. Elle doit aussi en assurer la publicité par voies publiques, selon les modalités prévues par la loi. Étant donné que les documents municipaux doivent être conservés selon la loi, la direction du greffe doit également gérer les archives et en assurer l'accès pour tous les citoyens. La Direction du greffe est également responsable de la cour municipale de Mercier.



Directions et services



DIRECTION URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La Direction urbanisme, permis et inspection assure l'application et le contrôle des règlements de zonage, de lotissement et de construction, en plus de délivrer les permis requis. Elle voit à l'application de lois et règlements provinciaux, notamment la Loi sur la protection du territoire agricole et le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Elle contribue aussi à la gestion des évaluations municipales. De plus, elle est à votre disposition pour vous aider à planifier vos projets d'aménagement, de rénovation, de développement, etc.



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le rôle de la Direction des ressources humaines est de diriger et coordonner l'ensemble des activités de développement organisationnel et de gestion des ressources humaines. Elle offre des services de support-conseil stratégique et opérationnel à la direction générale et aux gestionnaires des différentes directions de la Ville de manière à favoriser une gestion optimale des ressources humaines et du développement de l'organisation.

Elle oriente, recommande les politiques et les programmes de la Ville en matière de développement organisationnel et de gestion des ressources humaines et en coordonne les applications de manière à soutenir et renforcer la mobilisation du personnel vers l'atteinte des objectifs organisationnels.



DIRECTION LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Les interventions de la Ville dans le secteur des loisirs ont pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des familles de Mercier. Les intervenants municipaux en loisirs ajoutent au bien-être des citoyens et citoyennes en leur donnant accès à un éventail d'activités libres ou encadrées à caractère sportif, culturel, social et communautaire.

De plus, la Ville de Mercier soutient, par une collaboration assidue, les organismes sportifs, culturels, communautaires et sociaux dans la poursuite de leur mission et de leur développement. Elle encourage les initiatives provenant du milieu et supporte les regroupements de citoyens qui désirent présenter de nouveaux projets dans l'intérêt général de la communauté.

La Direction loisirs, culture et vie communautaire œuvre dans trois secteurs d'activités :

- Loisirs, sports et vie communautaire
- Culture et patrimoine
- Bibliothèque et animation



Directions et services



DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

La Direction des travaux publics et du génie s'occupe de la planification, de la construction, de la gestion et de l'entretien d'ouvrages et d'équipements municipaux (bâtiments, routes, parcs, etc.) et de la distribution et de l'assainissement des eaux. Elle est aussi responsable de la conception et la préparation des plans, devis, appel d'offres. De plus, elle assure la surveillance de chantier dans le cadre de la réalisation des divers projets de développement ou d'entretien des infrastructures municipales.

L'entretien des actifs de la Ville :

- Les bâtiments et équipements
- La signalisation et l'éclairage
- Le réseau d'aqueduc
- Les rues et routes
- Les parcs et espaces verts
- Les réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux

La distribution et l'assainissement des eaux :

- L'approvisionnement et la distribution de l'eau potable
- Le traitement des eaux usées



DIRECTION POLICE

Le Service de police de la ville de Mercier, par la qualité de ses services et l'implication de son personnel, a pour mission de contribuer au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique sur l'ensemble du territoire.

La disponibilité et la visibilité de son personnel sur le territoire, l'efficacité dans la résolution de problèmes ainsi que les différents partenariats mis en place lui permettront de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois et aux règlements sous sa juridiction, et d'en rechercher les auteurs.



DIRECTION SÉCURITÉ INCENDIE

La Direction sécurité incendie a pour mission de sauvegarder la vie et de protéger les biens, par la prévention, l'intervention, l'Éducation du public et l'implication communautaire. Par ses interventions lors d'incendies, d'urgences médicales ou de toute autre situation d'urgence, elle contribue à la sécurité des personnes, à la conservation du patrimoine et au développement durable de la communauté mercieroise.



Consultations

3 juin 2024

Création du comité de travail

4 juillet 2024

Établissement des actions à prendre dans les différents secteurs d'activité

12 septembre 2024

Présentation à la direction générale

5 novembre 2024

Première présentation aux élus

7 novembre 2024

Assemblage du plan d'action

12 novembre 2024

Participation à une formation sur le plan d'action à l'égard des personnes handicapées

28 novembre 2024

Rédaction finale du plan d'action triennal

10 décembre 2024

Adoption par le Conseil de ville en séance régulière



Lexique

INCAPACITÉ SIGNIFICATIVE

Une incapacité significative présente un certain degré de sévérité ou de gravité. Elle n'est toutefois pas significative lorsque la personne ne rencontre plus d'obstacles en utilisant une aide technique, comme une prothèse ou une orthèse. Par exemple, si une personne ne peut lire en raison d'une incapacité visuelle, mais que cette incapacité disparaît en portant des lunettes, celle-ci n'est pas significative.¹

INCAPACITÉ PERSISTANTE

Une incapacité persistante est une incapacité dont on ne peut prévoir la disparition. À l'inverse, une incapacité qui survient à la suite d'une maladie ou d'une blessure dont les effets disparaîtront n'est pas considérée comme étant persistante.

OBSTACLE

Un obstacle correspond à un facteur environnemental qui entrave la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels (les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques personnelles). Les facteurs environnementaux se regroupent en « facteurs sociaux » et en « facteurs physiques ».²

PERSONNE HANDICAPÉE

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.³

SITUATION DE HANDICAP

L'expression « personne en situation de handicap » est utilisée pour désigner une personne qui rencontre des obstacles dans son quotidien. Elle est aussi employée pour désigner une personne handicapée. Il y a toutefois une différence.

La situation de handicap est le résultat d'une interaction entre les incapacités d'une personne, ses activités et son environnement. Elle met l'accent sur l'importance d'agir sur l'environnement de la personne. Selon ce concept, si l'environnement physique et social est adapté, il n'y a pas de situation de handicap.⁴

¹ Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH). Le handicap selon le MDH-PPH.

www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/participation-sociale-personnes-handicapees/definition-personne-handicapee#c224468

² Gouvernement du Québec (2023, 30 novembre). Définition du terme Personne handicapée. ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/concepts-cles/

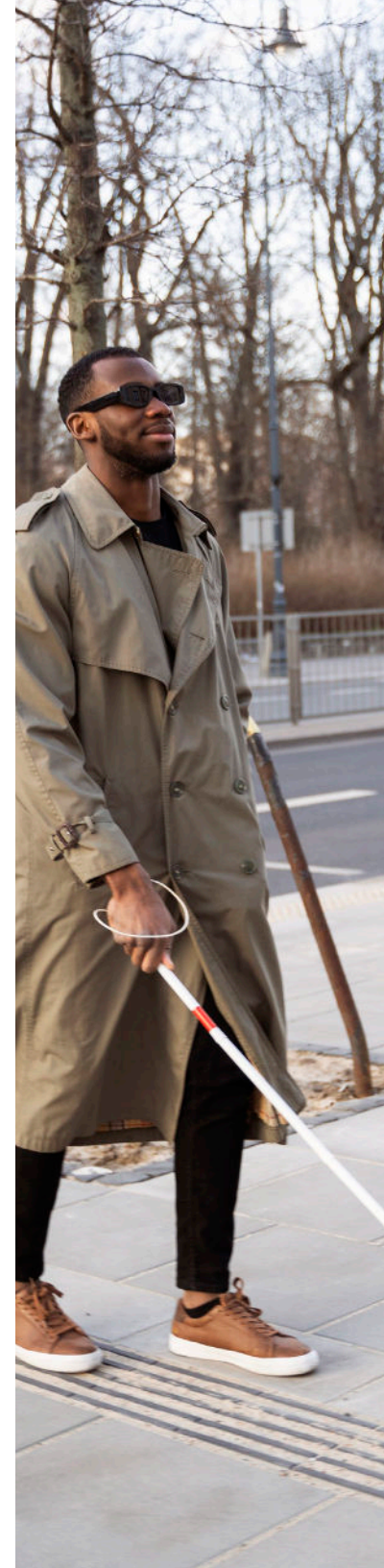
³ Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

⁴ Gouvernement du Québec (2023, 30 novembre). Définition du terme Personne handicapée. ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/concepts-cles/



Plan d'action

OBSTACLES	ACTIONS	IMPACT/INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
Mesures de promotion				
Les élus, gestionnaires et employés ne sont pas tous formés sur les obstacles que subissent les personnes handicapées.	Diffuser une formation, afin de sensibiliser les employés sur les obstacles que rencontrent les personnes handicapées.	Nombre d'employés ayant suivi la formation	• Ressources humaines	2025
La population n'est pas sensibilisée aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées et à leur potentiel.	Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées afin de promouvoir l'inclusion et l'acceptation.	Publications sur les réseaux sociaux mettant en valeur le plan d'action et les outils de l'OPHQ.	• Ressources humaines • Communications, relation avec les citoyens et TI	En continu
Mesures d'accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi				
Les personnes handicapées rencontrent des obstacles lors de leur intégration.	Attribuer des ressources d'accompagnement, comme la formation et le soutien aux employés, nécessaires à l'intégration et à l'encadrement d'un employé ayant un handicap.	Nombre d'employés formés	• Ressources humaines	En continu
Les personnes ayant un handicap vivent avec des difficultés à accéder au marché de l'emploi.	Revoir et préciser dans les affichages d'emploi que des mesures d'adaptation peuvent être offertes. Bonifier les descriptions pour être plus inclusif.	Adapter les nouveaux formulaires.	• Ressources humaines	En continu



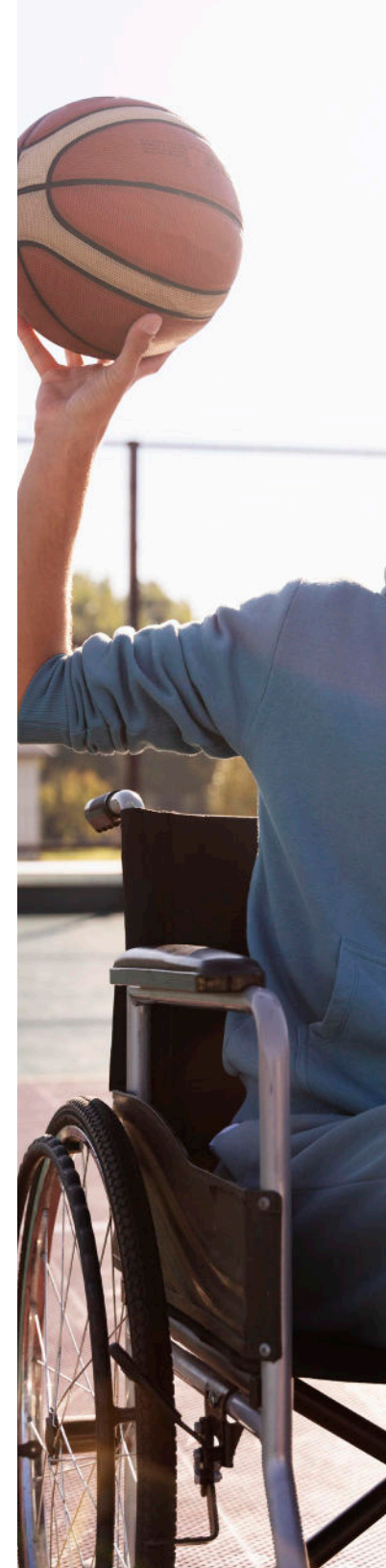
Plan d'action

OBSTACLES	ACTIONS	IMPACT/INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
Mesures d'accessibilité aux services offerts				
Les personnes handicapées peuvent avoir difficilement accès à certaines activités de loisirs.	Compléter une démarche d'autodiagnostic pour analyser l'accessibilité aux loisirs et la programmation offerte par la Ville.	Réalisation de la démarche d'autodiagnostic	Loisirs, culture et vie communautaire	2025
	Veiller à ce que nos événements aient une préoccupation pour l'accessibilité.	Pourcentage des activités accessibles aux personnes handicapées	Loisirs, culture et vie communautaire	En continu
Mesures d'accessibilité à l'information et aux documents				
Les personnes handicapées peuvent avoir difficilement accès à l'information pertinente concernant les services accessibles offerts par la Ville de Mercier.	Bonifier le site Web de la Ville pour centraliser les informations et les services offerts par la Ville en matière d'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une page sur le site Internet concernant l'accessibilité universelle à la Ville de Mercier. • Campagne de promotion sur la promotion de la nouvelle page du site Internet. 	Communications, relation avec les citoyens et TI	2024
	Rendre le site Internet accessible afin qu'il réponde aux normes applicables.	Pourcentage d'éléments respectés de la norme WCAG 2.0/ ISO 40500	Communications, relation avec les citoyens et TI	2025 et 2026



Plan d'action

OBSTACLES	ACTIONS	IMPACT/INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
Mesures d'accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations				
Les personnes handicapées peuvent avoir difficilement accès à certains équipements ou infrastructures municipaux.	Dresser un portrait de la situation de tous les bâtiments et parcs municipaux.	Réalisation du portrait	Travaux publics et génie	2025
Les élus, gestionnaires et employés ne sont pas tous formés sur les obstacles que subissent les personnes handicapées.	Offrir une formation aux élus ainsi qu'aux employés responsables de la planification et la réalisation des différents travaux d'ingénierie, d'architecture et d'urbanisme pour qu'ils voient à intégrer dans leurs projets la notion d'accessibilité universelle.	Nombre d'élus et d'employés formés.	Ressources humaines	2025
Mesures d'adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile				
Les personnes handicapées sont plus vulnérables lors de situation de mesures d'urgence.	Améliorer les pratiques dans le cadre de mesures d'urgence. Guide des mesures d'urgence adapté aux personnes en situation de handicap.	Révision du guide des mesures d'urgence	Sécurité incendie	En continu
	Acheminer une lettre personnalisée à chaque citoyen afin de s'assurer que tous aient reçu l'invitation à s'inscrire au registre des personnes handicapées afin de signaler leurs besoins d'assistance à la municipalité, s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution de la lettre. • Inclusion de la lettre dans la pochette d'accueil aux nouveaux résidents. 	Communications, relation avec les citoyens et TI	2025



Plan d'action

OBSTACLES	ACTIONS	IMPACT/INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
Mesures d'approvisionnement en biens et en services accessibles				
Les personnes handicapées peuvent avoir difficilement accès à certains services municipaux.	Faciliter l'accès à la lecture pour les gens avec tous les types d'incapacités.	Nombre de livres audio (CD et numériques) et à gros caractères achetés	Loisirs, culture et vie communautaire	2024
	Achat d'équipement inclusif pour les bâtiments et espaces publics.	Nombre d'équipement acheté	Travaux publics et génie	En continu
Les personnes handicapées peuvent avoir difficilement accès à certaines activités de loisirs.	Assurer l'accès à l'offre de service en loisirs. (Ex : équipements d'aide à patiner).	Nombre d'équipements adaptés disponible	Loisirs, culture et vie communautaire	En continu
Mesures d'adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées				
Les personnes handicapées peuvent avoir difficilement accès à certains équipements ou infrastructures municipaux.	Intégrer de façon systématique le concept d'accessibilité universelle lors de la conception ou la réfection de bâtiments municipaux, d'espaces verts ou de module de parcs.	Pourcentage de projets intégrant le concept d'accessibilité universelle	Travaux publics et génie	En continu





Ville de
Mercier

869 boulevard Saint-Jean-Baptiste
2^e étage, Mercier, Québec J6R 2L3

450 691-6090
www.ville.mercier.qc.ca